

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2018.

Nombre de conseillers

En exercice : 11
Présents : 08
Votants : 10

L'an deux mil dix huit

Le vingt juin à 19 heures

Le Conseil Municipal de la commune de SURY PRES LERE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Viguié Pascal, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mai 2018.

Présents :

M. Borderieux Jack, M. Bordu Gérard, Mme Cadete Virginie, M. Coplo
Edouard, M. Fleurier Rémy, Mme Gibert Annie et Mme Juste Ginette.

Personnes excusées :

M. Dauron Alain donne pouvoir à M. Viguié Pascal.

M. Ortéga Frédéric donne pouvoir à M. Coplo Edouard.

M. Cantin Sébastien.

Mme Gibert Annie a été élue secrétaire.

Le précédent compte-rendu est lu et approuvé.

Construction boulangerie lot 11 : chauffage, ventilation, climatisation.

Le lot n°11 Climatisation, Ventilation, Chauffage pour la construction de la boulangerie étant infructueux suite à l'appel d'offres mis en ligne le 22/03/2018 et publié le 26/03/2018, Mme Myriam Vermande Tassin, architecte, et Monsieur le Maire ont contacté plusieurs entreprises entre le 9 mai et le 1^{er} juin 2018. Les entreprises contactées sont les entreprises Chabanne et Energie 2000 de Cosne sur Loire, l'entreprise Heyer Martin de Gien, l'entreprise Gallois de Nevers et l'entreprise BPCE de Bourges. Les offres devaient être remises pour le 11 juin 2018 avant 12h00. Le montant estimatif du lot était de 44 960.00 € H.T.

Une seule entreprise a envoyé une proposition : l'entreprise Heyer Martin. L'architecte a étudié cette offre qui respecte le cahier des charges et qui a un très bon mémoire technique.

Le montant supérieur à l'estimation a été étudié par l'économiste chargée du dossier (Peggy Le Gal) qui précise que le montant est cohérent et qu'elle a sous-estimé l'estimation du fait de nouvelles normes et des équipements bien spécifiques pour la ventilation en cuisine, le froid ...

Après délibération, le conseil municipal retient à l'unanimité par 10 voix pour, l'entreprise Heyer Martin pour le lot 11 Climatisation, Ventilation, Chauffage pour un montant de 79 912.77 € H.T. pour la construction de la boulangerie 17 route de Belleville - 18 240 SURY PRES LERE.

Bons de fournitures scolaires pour la rentrée 2018-2019 :

Le conseil municipal décide de renouveler la fourniture de bons scolaires pour les élèves inscrits en secondaire et ce jusqu'à l'âge de 16 ans inclus. Après délibération, il décide à l'unanimité par 10 voix pour, que le bon pour les fournitures scolaires soit fixé à la somme de 45 euros. Les fournitures seront à retirer au magasin Bureau Vallée à Cosne sur Loire.

Subvention :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la classe de CM2 de l'école de Léré a été retenue pour participer à l'opération du parlement des enfants. Une rencontre a eu lieu à l'école avec M. Cormier Bouligeon, député de notre circonscription, qui a proposé d'enrichir le travail effectué par une visite à l'Assemblée Nationale début juillet. Le montant des dépenses pour ce

voyage à Paris est chiffré à 372.15 € comprenant le voyage aller-retour en train et les billets de métro. Une participation financière est demandée par l'école auprès des communes de Léré et Sury près Léré.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix pour de verser une participation de 5 € par élève domicilié à Sury près Léré.

Monsieur le Maire fait part de remerciements pour les subventions versées pour les voyages scolaires de l'école de Léré et du collège, à Facilavie ainsi que pour le prêt du vidéoprojecteur.

Chariot élévateur :

Monsieur le Maire présente un devis pour l'achat d'un chariot élévateur d'occasion pour les ateliers municipaux au prix de 8 000 euros H.T. à C.L.M. (Courcel Levage Manutention). Le conseil municipal décide à l'unanimité par 10 voix d'accepter ce devis.

Repas des Aînés :

Concernant le repas des aînés qui aura lieu dimanche 7 octobre 2018, deux devis ont été reçus :

- celui de la Petite Auberge de Sainte Gemme pour un montant de 30 euros par personne.
- celui de la Maison Chevreau de Sury en Vaux pour un montant de 30 euros par personne.

Le conseil municipal suit l'avis de la commission sociale et retient, à l'unanimité par 10 voix pour, le restaurant « la Petite Auberge » de Sainte Gemme pour la confection du repas des aînés qui aura lieu dimanche 7 octobre à la salle des Fêtes, au prix de 30 euros par personne.

Questions diverses :

Points de collecte du SMCTRM :

M. Barbeau, président du Syndicat Mixte Collecte et Traitement Résidus Ménagers Léré Sancerre Vailly-sur-Sauldre, deux représentants de Véolia et Mme Magalie Petit, ambassadrice du tri sont venus à la mairie le 6 juin. Ils expliquent que sur la commune il y a 5 endroits qui posent des problèmes pour le ramassage des ordures ménagères car le camion poubelle n'a pas le droit de faire demi-tour pour des raisons de sécurité, d'autant plus qu'il n'y a plus qu'une personne à l'arrière du camion au lieu des deux personnes auparavant. De nouveaux containers seront installés dans les hameaux concernés lorsque ce sera nécessaire.

Monsieur le Maire informe que :

- la commune ne percevra pas les 655 euros de dotation forfaitaire de l'Etat prévu initialement.
- les écoles qui chantent font leur spectacle le 26 juin à 18h30.
- M. Billaut, maire de Boulleret a proposé de demander le classement en zone de revitalisation rurale pour les 7 communes de l'ancien canton de Léré, courrier signé par les 7 maires des communes concernées.
- des travaux de pontage de fissures dans la rue de Bretagne seront à réaliser.

M. Coplo informe qu'un administré lui a signalé que l'herbe au niveau du terrain de boule serait à couper. IL demande s'il est possible de couper une partie de la haie dans la cour de la salle des Fêtes. Le conseil municipal accepte, la partie concernée sera remplacée par des barrières par souci de praticité et de sécurité. Il explique que la commission animations a rencontré le comité des Fêtes et que cette rencontre a été profitable. Il constate que la Fête de la musique a beaucoup plu. De bons retours du public et les artistes ont dit être bien accueillis.

Mme Juste informe que la sortie des aînés aura lieu vendredi 28 septembre et se déroulera à la Maison de la Loire.

M. Fleurier demande si la commune possède des panneaux routiers à changer suite au passage de limitation de 90km/h à 80 km/h. Monsieur le Maire répond que non car la commune ne possède pas de panneaux à 90 km/h.

Mme Cadete a eu de très bons échos de la fête de la musique. Elle a envoyé des courriers de remerciements au comité des Fêtes et au club de rugby pour leurs participations à la fête de la musique.

M. Borderieux dit que la journée portes ouvertes de la Maison de Loire était très intéressante.

Mme Gibert demande si les spots supérieurs extérieurs situés à l'entrée de l'église fonctionnent.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire

Pascal VIGUIE

